

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

Service de l'application  
Sous-direction de la gestion des impôts des particuliers,  
de la fiscalité directe locale, des études et des statistiques  
Bureau M1  
Télédoc 951  
86-92, allée de Bercy  
75574 Paris cedex 12  
Téléphone : 01.53.18.11.43  
Télécopie : 01.53.18.95.17  
Courriel : bureau.m1@dgi.finances.gouv.fr

A Paris, le 14 février 2007

Dossier n° CD 07-1633  
K:\FDL\_FIN\DOSSIERS\2007\07D2\_45.doc

Affaire suivie par Dominique POUZOL  
Mél : dominique.pouzol@dgi.finances.gouv.fr  
Téléphone : 01 53 18 05 16

**OBJET :** Mise à jour des BOI relatifs à l'archivage  
des documents contenus dans le dossier  
des redevables professionnels.

**Références :**

- BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988  
(Impôts personnels et impôts locaux),
- BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990  
(Publicité foncière, enregistrement,  
domaine),
- BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991  
(Autres documents).

**P.J. :** 2 annexes.

**NOTE pour**

Monsieur le Directeur de projet  
chargé de la Mission Simplifications

Suite à la mise à jour des BOI ci-dessus référencés, vous trouverez ci-joint un tableau recensant les différents formulaires et documents susceptibles d'être classés dans dossiers n°2004.

Le tableau présente dans une première partie les documents classés au dossier n° 2004 relevant de la fiscalité des particuliers.

Dans une seconde partie, ont été référencés les documents relatifs à l'enregistrement.

La durée utile administrative précisée par les BOI mentionnés en référence ci-dessus et la « durée de conservation préconisée » déterminée par le bureau M1 pour répondre aux besoins des travaux de gestion sont indiquées pour chaque document.

Le bureau M1 apporte les précisions suivantes :

- les déclarations 2042 ne sont plus classées dans un ordre topo-alpha suite à la mise en place de l'ensilage. La Direction des Archives de France a été informée de ces nouvelles modalités par note du bureau L3 en date du 9 avril 2002. Dans ces conditions, la DGI n'est plus en mesure de fournir aux Archives, sans travaux de tri important, les documents fiscaux correspondant uniquement à une commune donnée ;
- le nombre d'informations contenues dans les dossiers 2004, compte tenu de la télédéclaration et de la mise en place de la BNDP, est de plus en plus limité ;
- les dossiers de succession (ensemble des déclarations, documents des tiers, pièces de procédure) sont conservés dans le service de fiscalité immobilière pendant les 10 années qui suivent le décès. Ils sont ensuite classés au dossier 2004 qui peut alors être valablement archivé.

Sont annexées à la présente note :

- une fiche n° 1 qui recense les documents créés depuis la publication des instructions actuellement en vigueur ;
- une fiche n° 2 qui recense les documents supprimés depuis la publication des instructions actuellement en vigueur.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'Administrateur civil,  
chef de bureau,

Thierry DUFANT

# Fiscalité des particuliers

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : Dossiers 2004

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>2</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>I- DOSSIER INDIVIDUELS</b>					
2004	Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents	10 après clôture	10 après clôture	T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
2004-FE-S	Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents		10 après clôture		
2004-FP	Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents		10 après clôture		
2004-SA	Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents		10 après clôture		
2005 AP	Chemise activité professionnelle	10 après clôture	10 après clôture		
2005 RG	Chemise revenu global	10 après clôture	10 après clôture		
2006	Chemise renseignements permanents	Validité de l'information	Validité de l'information		
2007	Chemise informations particulières	Validité de l'information	Validité de l'information		
2627	Renseignements patrimoniaux	30	30		C

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>2</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>2</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>II- CHEMISE DES RENSEIGNEMENTS ANNUELS</b>					
<b>II-1- DECLARATIONS ANNUELLES</b>					
<b>II-1-1- Déclarations du revenu global</b>					
2042, 2042 simplifiée et 2042 complémentaire (papier)	Déclaration des revenus (modèles à plat) et pièces annexes	4 ans après la souscription de la déclaration, ou si déficit reportable, 4 ans après l'apurement du déficit reporté	3 ans après la souscription de la déclaration, ou si déficit reportable, 3 ans après l'apurement du déficit reporté	T années de recensement / sinon D destruction	Les déclarations 2042, les déclarations annexes et les documents d'accompagnement ne sont plus classées dans un ordre topo-alpha suite à la mise en place de l'ensilage.
2042 K DPR	Déclaration des revenus pré identifiée et pièces annexes				
2042 CKB DPR	Déclaration des revenus complémentaire pré identifiée et pièces annexes				
2042 NR	Déclaration des revenus des Non résidents (modèles à plat) et pièces annexes				
2042 SK DPR	Déclaration des revenus des Non résidents (modèle pré identifiée ) et pièces annexes				
2041 E / 2041 EK	Imputation des retenues à la source sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et revenus non salariaux				
2042 P DSF*	Régime micro entreprises ou déclaratif spécial : mise à jour de la TP				
2060	Déclaration des éléments de train de vie	4 ans			
2102	Demande de rattachement des enfants majeurs au foyer fiscal	4 ans			
2102-M	Demande de renseignements complémentaires	4 ans			
1235-Iliad	Demande de renseignements en vue d'établir l'assiette de la taxe d'habitation	5 ans	2	D	
1236-Iliad	Demande de renseignements en vue d'établir l'assiette de la taxe d'habitation				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>2</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>2</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>II-1-2- Déclarations annexes : Plus values mobilières</b>					
2041 GL	Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2006		3 ans après la souscription de la déclaration, ou si déficit reportable, 3 ans après l'apurement du déficit reporté	T années de recensement / sinon D destruction	
2074	Déclaration des plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et les clôtures de PEA, le MATIF, les marchés d'options négociables et les bons d'option, les cessions de parts de FCIMT.				
2074 I	Déclaration annexe à la déclaration de plus-values n°2074 : déclaration des plus-values en report d'imposition				
2074-II-DOM	Déclaration annexe à la déclaration de plus-values n°2074 et vise les opérations sur droits sociaux (participation supérieure à 25%) en cas de domiciliation dans les DOM.				
2074 DIR-SD	Déclaration des plus-values sur droits sociaux spécifique aux dirigeants de PME européennes qui cèdent leurs titres en vue de leur départ à la retraite				
2075	Déclaration annexe à la déclaration de plus-values n°2074 déposées par des sociétés ou groupements pour le compte de leurs membres				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>2</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>6</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>II-1-3- Déclarations annexes : revenus fonciers</b>					
2044	Déclaration des revenus fonciers (modèle à plat)	4 ans après la souscription de la déclaration, ou si déficit reportable, 4 ans après l'apurement du déficit reporté	3 ans après la souscription de la déclaration, ou si déficit reportable, 3 ans après l'apurement du déficit reporté	T années de recensement / sinon D destruction	
2044 K	Déclaration des revenus fonciers accompagnant la déclaration des revenus pré identifiée				
2044 SPE DSF	Déclaration spéciale des revenus fonciers ( modèle à plat)				
2044 SPE K	Déclaration spéciale des revenus fonciers accompagnant la déclaration des revenus pré identifiée				
2044-EB	Ce formulaire doit être rempli par tout propriétaire, personne physique ou société non soumise à l'impôt sur les sociétés, qui souhaite bénéficier des dispositions du statut du bailleur privé conventionné.				
2042 TA	Demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>6</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>8</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>II-1-4- Déclarations annexes : revenus perçus ou versés hors de France</b>					
2047	Déclaration des revenus déclarés hors de France (modèle à plat)	4 ans après la souscription de la déclaration	3 ans après la souscription de la déclaration	T années de recensement / sinon D destruction	
2047 K	Déclaration des revenus déclarés hors de France accompagnant la déclaration des revenus pré identifiée				
2047 Suisse	Déclaration spécifique aux salariés frontaliers				
2494	Déclaration de la retenue à la source sur certaines sommes payées par les débiteurs qui exercent une activité en France à des personnes domiciliées ou établies hors de France en application des articles 182 A et B du CGI.				
2778	Prélèvement libératoire et retenue à la source Déclaration des produits de placements à revenu fixe, de source européenne, soumis au prélèvement libératoire sur option				
<b>II-1-5- Relations internationales . Applications des conventions fiscales internationales</b>					
<b>Allemagne</b>					
5010	demande de remboursement des retenues allemandes sur le revenu des capitaux mobiliers.	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5011	demande d'attestation d'exonération concernant les rémunérations des travailleurs frontaliers français en Allemagne.				
5011-A	Allemagne - imprimé destiné aux travailleurs intérimaires frontaliers français				
PRO-113	demande de délivrance d'une attestation d'exonération en matière de redevance et droits d'auteur (Allemagne)				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>8</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>10</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
RF-1-A-RFA	demande d'application de la convention franco-allemande sur la double imposition du 21/07/59, modifiée les 09/06/69 et 28/09/89.	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
RF-1-B-RFA	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissement (art.9(2) de la convention)				
RF-1-C-RFA	demande d'exonération de la retenue à la source présentée en application de la convention franco-allemande /double imposition				
RF-2-A-RFA	convention franco-allemande contre la double imposition				
RF-2-RFA	demande annuelle d'exonération de l'impôt français à la source sur les intérêts				
RF-3-RFA	demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les redevances et droits d'auteur				
<b>Belgique</b>					
5200 rf-1	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal et notice explicative				
5201 rf-4	demande de réduction de l'impôt français sur les intérêts				
5205	demande collective de réduction du précompte mobilier belge sur les dividendes et les intérêts d'obligations négociables				
5206	travailleurs frontaliers employés en France- Application de l'art. 11 parag,2, de la convention franco-belge du 10 mars 64.				
276-DIV	demande de réduction du précompte mobilier belge sur les dividendes - convention du 10 mars 1964				
276-FRONT-F	travailleurs frontaliers employés en Belgique				
276-GRENS-F	travailleurs frontaliers employés en Belgique				
276-INT	demande de réduction du précompte mobilier belge sur les intérêts - convention du 10 mars 1964				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>10</sup> Source : idem (1).



276-INT-NOT	demande de réduction du précompte mobilier belge sur les intérêts - notice explicative				
-------------	--	--	--	--	--

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>12</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
276-R	demande de réduction du précompte mobilier belge sur les redevances - convention du 10 mars 1964	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5202-RF-5-B	demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les redevances et droit d'auteur				
5207-RF-2-B	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes dans les cas où le bénéficiaire n'a pas droit à l'avoir fiscal				
5208-RF-3-B	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissement				
<b>Espagne</b>					
5166	demande d'attestation d'exo concernant les travailleurs frontaliers résidant en France et travaillant en Espagne				
5001-E	convention fiscale franco-espagnole : demande de remboursement de l'avoir fiscal français.				
5162-EE-RF	demande de réduction de l'impôt espagnol sur les dividendes et les intérêts				
5163-EE-RF	demande de remboursement de l'impôt espagnol sur les dividendes et les intérêts				
5164-EE-RF	demande de réduction de l'impôt espagnol sur les redevances				
5165-EE-RF	demande de remboursement de l'impôt espagnol sur les redevances				
<b>Grèce</b>					
PRO-232 E/230	demande annuelle de remboursement de l'impôt grec sur les redevances				
<b>Irlande</b>					
5020-RF-1IRDE	Irlande -demande de dégrèvement de l'impôt français sur les dividendes et les intérêts				
5021-RF-2IRDE	Irlande -demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les redevances et droits d'auteur.				
PRO-103	Irlande :demande de dégrèvement de l'impôt sur le revenu irlandais - personnes physiques -				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>12</sup> Source : idem (1).

PRO-233	Irlande - demande de dégrèvement de l'impôt sur le revenu irlandais - sociétés - livraison par l'Irlande .			
---------	--	--	--	--

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>14</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>Luxembourg</b>		4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5101-LUX-1-RF	demande de réduction / remboursement partiel de la retenue luxembourgeoise sur les dividendes de participation importante.				
5102-LUX-2-RF	demande annuelle d'exonération ou de remboursement de la retenue luxembourgeoise sur les redevances et droits d'auteur.				
<b>Pays-Bas</b>					
5122	demande d'exonération ou de remboursement partiels de l'impôt néerlandais sur les dividendes				
5123	(déclaration collective 95 f )-réduction de l'impôt néerlandais sur les dividendes en vertu de l'art. 10-2b de la convention.				
RF-1-PAYS-BAS	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit a l'avoir				
RF-2-PAYS-BAS	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes dans les cas ou le bénéficiaire n'a pas droit à l'avoir fiscal				
RF-2-PAYS-BAS	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes dans les cas ou le bénéficiaire n'a pas droit à l'avoir fiscal				
RF-3-PAYS-BAS	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes verse par des sociétés d'investissement				
RF-4-PAYS-BAS	demande de dégrèvement de l'impôt français sur les intérêts				
RF-5-PAYS-BAS	demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les redevances et droits d'auteurs				
<b>Portugal</b>					
I-F-POR-FRANC	Dividendes, intérêts. Redevances, : remboursement de l'impôt portugais (personnes physiques)-convention du 11/01/71 en français				
I-F-POR-POR	Dividendes, intérêts. Redevances, : remboursement de l'impôt portugais (personnes physiques)- convention du 11/01/71 en portugais				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>14</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>16</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
II-F-POR-FRAN	Dividendes, intérêts. Redevances, : remboursement de l'impôt portugais (sociétés commerciales ou civiles à forme commerciale) en français	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
II-F-POR-POR	Dividendes, intérêts. Redevances, : remboursement de l'impôt portugais (sociétés commerciales ou civiles à forme commerciale) en portugais				
IIIF-POR-FRAN	Dividendes, intérêts. Redevances, : remboursement de l'impôt portugais (autres sociétés) en français.				
IIIF-POR-POR	Dividendes, intérêts. Redevances, : remboursement de l'impôt portugais (autres sociétés) en portugais				
PRO-111	convention entre le Portugal et la France - instruction commune aux imprimés portugais en français				
PRO-112	convention entre le Portugal et la France -instruction commune aux imprimés portugais - en portugais				
5240-RF-1-P	demande de dégrèvement de l'impôt français sur les dividendes et les intérêts. convention franco-portugaise				
5241-RF-2-P	demande annuelle de réduction de l'impôt français sur les redevances et droits d'auteur -convention franco-portugaise				
<b>Royaume-Uni</b>					
5081	certificat de crédit d'impôt britannique ou de déduction de "l'incom tax"				
5180	convention franco-britannique - attestation de paiement de l'impôt sur les successions acquitte au Royaume-Uni.				
5001-A	demande de paiement de l'avoir fiscal français modèle bilingue franco-anglais -(imprimé unifié)				
5084-RF-1-GB	demande de réduction de la retenue a la source sur dividendes dans le cas ou le bénéficiaire n'a pas droit à l'avoir fiscal.				
5085-RF-2-GB	demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les intérêts des obligations et créances de toute nature.				
5086-RF-3-GB	demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les redevances.				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>16</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>18</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
5087-RF-4-GB	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5088-RF-5-GB	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissements				
PRO-227 - Fra/2 Sociétés	demande de dégrèvement de l'impôt britannique frappant les intérêts et redevances.				
PRO-228 - Fra/2stes/cré dit d'impôt	demande d'attribution du crédit d'impôt britannique relatif aux dividendes.				
PRO-229 Fra/2 pers physiques / crédit d'impôt	demande d'attribution du crédit d'impôt britannique relatif aux dividendes versés par des sociétés britanniques				
PRO-230 fra/2 pers. physiques	demande de dégrèvement de l'impôt britannique frappant les intérêts /redevances / pensions				
PRO-231 fra/2	notice explicative commune aux imprimés Fra/2- livre par le Royaume-Uni.				
R-43-GB	demande de remboursement de l'impôt britannique sur le revenu				
R-50-GB	demande d'attestation de paiement de l'impôt français de mutation par décès				
<b>Imprimés unifiés</b>					
5000-A	demande d'application de convention fiscale entre la France et un autre pays (imprimé unifié) : dividendes sans avoir fiscal & intérêts d'obligations				
5003-A	demande d'application de la convention fiscale entre la France et un autre pays (imprimé unifié) : attestation de résidence (imprimés unifiés)				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>18</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>20</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>Autriche</b>		4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5030	demande de remboursement des impôts autrichiens retenus a la source sur les dividendes et les intérêts.				
5002-A	demande annuelle d'application de convention fiscale entre la France et un autre pays (imprimé unifié) : intérêts et redevances				
RF-1-AUTRICHE	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit a l'avoir fiscal				
RF-2-AUTRICHE	demande de dégrèvement de l'impôt français sur les intérêts et dividendes n'ouvrant pas droit à l'avoir fiscal				
RF-3-AUTRICHE	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissement				
RF-4-AUTRICHE	demande d'exonération ou de réduction de l'impôt français sur les redevances et droits d'auteur				
<b>Burkina Faso</b>					
5320-RF-A-H-V	Burkina-Faso (ex Haute-Volta demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit a l'avoir fiscal.				
<b>Danemark</b>					
5070-RF-DK	Danemark (ex pro-109)-demande d'exonération de l'impôt français à la source / dividendes & intérêts. Convention du 08.02.57 art. 8 & 9 dble imposition				
U-25-F	convention du 8.2.1957 - demande d'exonération de l'impôt danois sur les dividendes				
<b>Etats Unis</b>					
5052-RF-1A-EU	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes mis en paiement a compter du 1er janvier 1970.				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>20</sup> Source : idem (1).

5053-RF-1B- EU	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes (produit ne donnant pas droit à avoir fiscal ou provenant d'une participation d'au moins 10%).				
-------------------	--	--	--	--	--



Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>22</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
5054-RF-2-EU	demande de réduction de l'impôt français sur les intérêts (produit des obligations, bons, prêts etc.....).	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5055-RF-3-EU	demande annuelle de réduction / d'exonération de l'impôt français sur les redevances /droits d'auteur.				
5056-RF-4-EU	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissement(convention du 28/7/67)				
<b>Gabon</b>					
5310-RF-A-GAB	demande de remboursement de l'impôt français déjà verse au trésor (avoir fiscal) sur les dividendes.				
<b>Liban</b>					
5170-L-RF	demande d'exonération de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières libanaises perçues par un résident français				
5171-L-RF	demande collective d'exonération de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières libanaises				
<b>Monaco</b>					
5210	convention fiscale franco-monégasque du 18 mai 1963-attestation délivrée aux français établis à Monaco .				
<b>Suède</b>					
5142-RF-1-S	Suède - demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes mis en paiement à/c du 01/01/70 ouvrant droit à l'avoir fiscal				
5143-RF-2-S	Suède- demande de dégrèvement de l'impôt français sur les intérêts ainsi que sur les dividendes.				
5144-RF-3-S	Suède- demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les redevances et droits d'auteur.				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>22</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>24</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
5145-RF-4-S	Suède- demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissement (art.9 convention franco-suédoise 24/12/36)	4 ans	3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004 T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
FI-223-SUEDE	convention du 24/12/1936 modifiée - demande individuelle d'exonération de l'impôt suédois pour les dividendes d'actions				
FI-224-SUEDE	convention du 24/12/1936 modifiée - demande collective d'exonération de l'impôt suédois sur les coupons livre par Suède				
<b>Suisse</b>					
RF-1-SUISSE	demande de annuelle de réduction de l'impôt français sur dividendes(produits ne donnant pas droit a l'avoir fiscal).				
RF-2-SUISSE	-demande annuelle de réduction de l'impôt français sur dividendes & intérêts venant de participations d'au moins 20%.				
RF-3-SUISSE	demande annuelle de réduction de l'impôt français sur redevances personnes physiques(art 13 convention franco suisse)				
RF-4-SUISSE	demande annuelle de réduction de l'impôt français sur les redevances.				
RF-5-SUISSE	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit a avoir fiscal/pers physiques.				
RF-6-SUISSE	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal /sociétés				
RF-7-SUISSE	demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes verses par des sociétés d'investissement				
83	demande de remboursement. de l'impôt anticipe suisse perçu sur les dividendes et les intérêts				
83 A	formule complémentaire à produire par les fonds communs de placement et les sociétés de sicav français				

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>24</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>26</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>Mayotte</b>		4 ans 3 ans après la souscription de la déclaration	Sort du dossier 2004	T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
5300-RF-COM	demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes et les intérêts (France-Mayotte)				
<b>II-2- DECLARATIONS PONCTUELLES</b>					
2041-DRID	« Bouclier fiscal » Impôt de Solidarité sur la Fortune/Impôt sur le revenu/Taxe d'habitation /Taxe foncière sur les propriétés bâties		6 ans minimum à partir de l'apurement du dossier, puis destruction		Voir contentieux
2048 IMM-SD	Déclaration de plus values sur les cessions d'immeubles et de droits immobiliers		3		Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004. Originaux détruits après scannage
2048 M-SD	Déclaration de plus values sur les cessions de biens meubles ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière		3		Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004. Originaux détruits après scannage
2088	Plus values immobilières réalisées par les non-résidents. Demande de dispense de représentant accrédité. Demande d'avis.		3		Document créé postérieurement a Uboi et supprimé à ce jour
2089	Notification de décision. Plus-values immobilières des non-résidents- dispense de désignation d'un représentant accrédité.		3		Document créé postérieurement a Uboi et supprimé à ce jour
2090	FI-PV. Imposition des non-résidents assujettis à l'IR.		3		Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004. Originaux détruits après scannage Document supprimé à ce jour

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>26</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>28</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
2090 bis	Déclaration des PV. Cessions à titre onéreux d'immeubles et assimilés. Prélèvement du par non résidents non assujettis à l'IR		3		Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004. Originaux détruits après scannage Document supprimé à ce jour
2091	FI. Taxe forfaitaire sur les objets précieux. Liquidation de la taxe.		30 (Documents patrimoniaux)	C	
2092	Déclaration d'option pour le régime général de taxation des plus-values sur les métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité (vendeurs ou exportateurs / articles 150 VL et VM du CGI)		30 (Documents patrimoniaux)	C	
3005	Déclaration des profits immobiliers réalisés par des personnes ou des sociétés n'ayant pas d'établissement en France		3	T années de recensement / sinon D destruction	Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004. Originaux détruits

### II-3 DOCUMENTS INTERNES

#### II-3-1- TAXATION

1501 – 1501 CDA- 1501 – bis- SD	Chemise dossier – Bulletin matrice		10	D	
1503 MI	Edition des anomalies		4	D	
1504 IMP SD / 1504 REC SD	Bulletin de notification des éléments d'imposition	10	10	D	
1505 T – 1505-I – 1505 SD	Carnet d'enregistrement des 1504	10	10	D	
1507 M	Récapitulatif du rôle 1529 M	10	10	D	
1529 MI	Rôle d'imposition IR	10	10	D	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>28</sup> Source : idem (1).

1529 bis MI	Rôle d'imposition IR		10	D	
-------------	----------------------	--	----	---	--

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>30</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
1529 BIS MI	Rôle d'imposition prélèvements sociaux		10	D	
1530	Edition des avis 1%		10	D	
1531 MI	Edition des avis		10	D	
1533 K / 1533 TIP K	Avis d'imposition mensualisé / avis d'imposition tiers		10	D	
1533 MI	Avis d'imposition (CDA)	10	10	D	
1534 M	avis de non imposition	10	10	D	
1539 T/ 1539 I	Registre des travaux	10	10	D	
1550 M SD	Bordereau de transmission	4	4	D	
1551 Ano	Relevé des anomalies à corriger (IR, IS, taxes amendes et droits divers)	4	4	D	
1551 MI	Copie de la matrice individuelle – micromation	10	10	D	
1551 bis	Fiche de calcul des pénalités	10	10	D	
1552 MI	Matrice (taxes accessoires) – micromation	10	10	C	
1562 T/ 1562 I	carnet enregistrement matrices individuelles (CDI)	10	10	C	
1563 T /1563 I	carnet enregistrement matrices individuelles (CDA)	10	10	C	
1563 MI	Carnet d'enregistrement IR		10	C	
1563 R MI	Carnet d'enregistrement IR prélèvements sociaux		10	C	
1600 MI	Rôle des cotisations matrice individuelle IR micro	10	10	D	
1600 R MI	Rôle des cotisations matrice individuelle prélèvements sociaux		10	D	
1600 T MI	Récapitulation des rôles		10	D	
1634 MI	Avis d'imposition (IS)	10	10	D	
1656 T/ 1656 I	Etat montant rôles et versements sans rôle	10	10	D	
1656 M	Etat du montant des rôles IR	10	10	D	
1656 R MI	Etat du montant des rôles prélèvements sociaux		10	D	
1656 MI	Etat du montant des rôles 1%		10	D	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>30</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>32</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
1701 K	Bulletin d' anomalie	Dès la mise à jour effectuée	Dès la mise à jour effectuée	D	
1760 C, 1760 i	Document de position pour procédure IR/TH	Dès la mise à jour effectuée	Dès la mise à jour effectuée	D	
1764	Fiche anomalie IR/TH	1 an après la mise à jour	1 an après la mise à jour	D	
1764 ILLIAD	BULLETIN DE LIAISON CDIF	1 an après la mise à jour	1 an après la mise à jour	D	
2001 –TS SD/ 2001 –TC- SD	Répertoire général des contribuables	4 ans après péremption des inscriptions	4 ans après péremption des inscriptions	D	
2587	Chemise de classement		10	C	
2588 C	Registre de restitution de l'impôt déjà versé au Trésor		10	C	
2588 T et I	Registre de restitution de l'impôt déjà versé au Trésor (feuillelet tête et intercalaire)		10	C	
2589 T et I	Registre de restitution de l'impôt déjà versé au Trésor (feuillelet tête et intercalaire)		10	C	
2590 Bis	Avis restitution à plat		10	C	
<b>II-3-2- TRANSMISSION / CONSULTATION</b>					
2011-T / 2011 I	Bulletins récapitulatifs	10 après clôture	10 après clôture	T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
2012 SD	Bulletin de surveillance des plus values, provisions et bénéfiques dont l'imposition est différée	10 ans après clôture		T années de recensement / sinon D destruction	
2020,2021 /2020 P/ 2021/ 2020-2021-M	Demande de transmission du 2004	10 après clôture	10 après clôture	T sur 10% aléatoire sinon D destruction	
2022	Fiche individuelle de consultation	1 an après le dernier retour de document	1 an après le dernier retour de document	D	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>32</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>34</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>III- DOCUMENTS PERMANENTS</b>					
<b>III-1- DOCUMENTS PATRIMONIAUX</b>					
<b>III-1-1- MUTATIONS A TITRE GRATUIT</b>					
2735	Déclaration ou enregistrement dans un délai d'un mois des dons manuels	10	6	C	Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004. Originaux détruits après scannage
2740	imputation des droits de mutation à titre gratuit acquittés hors de France sur des biens situés hors de France.	10	Validité de l'information	D	
<b>III-1-2- MUTATIONS A TITRE ONEREUX</b>					
2672	Extrait d'acte de mutation de fonds de commerce	30	10	C	Informations destinées à enrichir BNDP depuis avril 2004, avec MOOREA V 2. Originaux détruits saisie des données
2676	Etat du matériel et des marchandises neuves	30	10	C	Informations destinées à enrichir BNDP depuis avril 2004, avec MOOREA V 2. Originaux détruits saisie des données
2913	Enregistrement. Mutations à titre onéreux. Relevé de cessions de fonds de commerce réservé aux DOM	10	10	D	Informations destinées à enrichir BNDP depuis avril 2004, avec MOOREA V 2. Originaux détruits saisie des données

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>34</sup> Source : idem (1).



Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>36</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>III-2- ISF</b>					
2010-ISF	Impôt de solidarité sur la fortune- chemise-dossier – modèle utilisable 6 ans, livré pour la 1 <sup>ère</sup> fois en 1992.	30	10	C	
2725	ISF et annexes	30	10	C	
2725-ISF	Impôt de solidarité sur la fortune – déclaration à plat.	30	10	C	
2725-ISF-AN	Impôt de solidarité sur la fortune. Annexes 1 à 5. (cahier de 24 pages réunissant l'ensemble des annexes 1-2, 3, et 4-5)	30	10	C	
2725-K-AN	Impôt de solidarité sur la fortune. Annexes 1 à 5 (cahier de 6 feuillets réunissant l'ensemble des annexes 1-2, 3 et 4-5)	30	10	C	
2725-K-ISF	Impôt de solidarité sur la fortune- déclaration pré identifiée au CRI (nouveau matériel)	30	10	C	
2726	Bulletins de position		10	C	
<b>III-3- DOSSIERS DE SUCCESSION</b>					
<b>III-3-1- Déclarations</b>					
2705	Déclaration de succession	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	Depuis avril 2004, avec MOOREA V 2, une partie des déclarations (en fonction d'un seuil) est scannée et enregistrée pour alimenter BNDP dont les délais d'archivage sont de 10 ans après le décès du dernier héritier ou légataire
2705 S	Feuille de suite	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	
2705 A	Déclaration partielle d'assurance vie	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	
2706	Déclaration de succession –intercalaire	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	
2707	Formule de déclaration : liquidation des parts héréditaires et calcul de l'impôt	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>36</sup> Source : idem (1).

2708	Succession. Paiement des droits sans déclaration de succession	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	Doc comptable qui ne sera pas scanné en tant que tel mais sera enregistré dans l'application FI 3S ; ce calcul est de toute façon repris dans la liquidation principale qui elle sera scannée dans BNDP.
------	--	---------------	---------------	---	--

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>38</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
2709	Déclaration foraine	30 à /c dépôt	30 à /c dépôt	C	A compter d' avril 2004, avec MOOREA V2, disparition progressive de ces documents – Informations restituables dans BNDP
2711	Contrôle des déclarations de successions. Lettre recommandée	10	10	D	
2714	Demande de renseignements. Mairie. Nom et adresse des héritiers	10	10	D	
2715	Mutations par décès. Demande de renseignements aux héritiers/tiers	10	10	D	
2738	Certificat de déclaration de succession sans droit à payer	10	10	D	
<b>III-3-2- Déclaration de tiers</b>					
2625	Fiche de décès	30	10	C	Documents enregistrés dans FI3S dont les délais d'archivage sont de 10 ans
2700	Relevé des actes de décès	10	10	C	
2736	Bordereau de titres, sommes ou valeurs dépendant de successions et détenus par des tiers	10	10	D	
2737	Avis à donner par les compagnies d'assurances biens immobiliers assurés contre l'incendie et le vol (personnes décédées)	10	10	D	
2739	déclaration des contrats d'assurance-décès, Obligations des assureurs.		10	D	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>38</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>40</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>III-4- SITUATION PARTICULIERE</b>					
2651.1 2651.2 2651.S 2659 2661	extrait d'acte à cadre, à plan, feuille supplémentaire, baux avec partage, adjudication	30		D	Depuis avril 2004, avec MOOREA V2, dématérialisation ou scannage des extraits déposés par les notaires en vue d'alimenter BNDP Les extraits sont détruits
2742	Changement de régime fiscal, société, déclaration	30		C	Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004, avec MOOREA V 2. Originaux détruits saisie des données
2743	Changement de régime fiscal, société, intercalaire spécial aux immeubles				
2744	Changement de régime fiscal, société, intercalaire spécial aux fonds de commerce et clientèle				
2759	Déclaration de cession de droits sociaux non constatés par un acte, à déclarer obligatoirement.	30	10	C	Documents destinés à enrichir BNDP depuis avril 2004, avec MOOREA V 2. Originaux détruits saisie des données

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>40</sup> Source : idem (1).

## 2ème PARTIE : Enregistrement

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>42</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
<b>I- FORMALITE</b>					
2601	Registre d'inscription des bordereaux des actes déposés	30 à la recette; indéfiniment aux archives		C	Depuis avril 2004, avec MOOREA V2, ce support n'existe plus en tant que tel mais ce document est rematérialisé sous forme de feuillets volants pour recevoir la signature du receveur
2640	Bordereau des actes déposés- Notaires - Feuille simple principale	10		C	
2641	Bordereau des actes déposés- Notaires - Feuille complémentaire	10		C	
2644	Bordereau des actes déposés : journée -feuille simple	10		C	
2645	Bordereau des actes déposés : journée- feuille complémentaire	10		C	
2646	Actes notariés (paiement sur état)	30		D	
2665	Compte d'officier ministériel	10		D	
2961 SD	Décision du bureau d'aide judiciaire	10		D	
2962 SD	Aide judiciaire. Avis de situation	10		D	
2988 SD	Bulletin de contrôle. Impôt sur opérations de bourse				
<b>II- TAXATION</b>					
2945	Enregistrement. Insuffisance de prix et d'évaluation. Taxes et salaires perçus à la conservation des hypothèques,		6	D	
2646	Actes notariés (paiement sur état)	30		D	
3015	Service du contrôle des valeurs mobilières (chemise - récapitulation du travail et des envois)		10	D	
3016	Dossier (résultats du contrôle d'évaluation des titres et des valeurs immobilières)		10	D	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>42</sup> Source : idem (1).

Dossier		Durée utile administrative fixée par les BOI <sup>1</sup>	Durée de conservation préconisée par M1	Destination finale <sup>44</sup>	Observations
N° d'imprimé	Désignation				
3019	Relevé des insuffisances de droit sociaux établi par le SCVM (bulletins de recoupement) titres cotés		10	D	
3021	Relevé des droits sociaux établi par le service central des évaluations de valeurs mobilières pour les services territoriaux (SCVM) : information des FI de province pour les titres non cotés (SARL ou SA) au vu des extraits d'actes ou des successions.		10	D	
3022-SD	Rapport d'évaluation de droits sociaux non représentés par des titres cotés		10	D	
3023 bis-SD	Enregistrement. Evaluation des titres et valeurs mobilières. Valeurs non cotées : demande de renseignements aux sociétés.		10	D	
3024-SD	Demande d'évaluation d'immeubles, de fonds de commerce et d'autres biens ( <i>demande entre services</i> )		10	D	
3027-SD	Enregistrement. Evaluation des titres et valeurs mobilières. S.C.V.M. ( <i>CONVOCATION DES contribuables</i> ).		10	D	

<sup>1</sup> Source : BOI n° 13 I-15-88 du 26 décembre 1988 (Impôts personnels et impôts locaux), BOI n° 13 I-9-90 du 9 octobre 1990 (publicité foncière, enregistrement, domaine), BOI n° 13 I-12-91 du 13 décembre 1991 (autres documents).

<sup>44</sup> Source : idem (1).

**Liste des documents mentionnés dans le BOI 13 I-15-88  
« Impôts personnels, impôts locaux »  
créés depuis la parution de cette instruction**

- 2004-FE-S Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents
- 2004-FP Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents
- 2004-SA Dossier individuel et documents extraits des dossiers, sauf renseignements permanents
  
- 2011-I Bulletins récapitulatifs
  
- 2041 DRID « Bouclier fiscal »
- 2041 E / 2041 EK Imputation des retenues à la source sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et revenus non salariaux (2041-E s'adresse aux personnes résidant hors de France et pouvant être soumises à l'impôt français, pour leurs revenus de source française ou si elles disposent d'une habitation en France.
  
- 2041 GL Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006
- 2042 C Déclaration des revenus complémentaire
- 2042 S Déclaration des revenus simplifiée
- 2042 K DPR Déclaration des revenus préidentifiée
- 2042 CKB DPR Déclaration des revenus complémentaire préidentifiée
- 2042 NR Déclaration des revenus des Non résidents) (modèles à plat)
- 2042 SK DPR Déclaration des revenus des Non résidents) (modèle préidentifiée )
- 2042 TA Demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail
- 2042 P DSF Régime micro entreprises ou déclaratif spécial : mise à jour de la TP
- 2044 K Déclaration des revenus fonciers accompagnant la déclaration des revenus préidentifiée
- 2044 SPE DSF Déclaration spéciale des revenus fonciers ( modèle à plat)
- 2044 SPE K Déclaration spéciale des revenus fonciers accompagnant la déclaration des revenus préidentifiée
  
- 2044-EB Ce formulaire doit être rempli par tout propriétaire, personne physique ou société non soumise à l'impôt sur les sociétés, qui souhaite bénéficier des dispositions du statut du bailleur privé conventionné.
  
- 2047 K Déclaration des revenus déclarés hors de France accompagnant la déclaration des revenus pré identifiée
- 2047 Suisse Déclaration spécifique aux salariés frontaliers
- 2048 M-SD Déclaration de plus values sur les cessions de biens meubles ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière
- 2048 IMM-SD Déclaration de plus values sur les cessions d'immeubles et de droits immobiliers
  
- 2074 Déclaration des plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et les clôtures de PEA, le MATIF, les marchés d'options négociables et les bons d'option, les cessions de parts de FCIMT.
  
- 2074 I Déclaration annexe à la déclaration de plus-values n°2074 : déclaration des plus-values en report d'imposition
- 2074-II-DOM Le formulaire n° 2074-II DOM constitue une annexe à la déclaration de plus-values n°2074 et vise les opérations sur droits sociaux (participation supérieure à 25%) en cas de domiciliation dans les DOM.

- 2074 DIR-SD Déclaration des plus-values sur droits sociaux spécifique aux dirigeants de PME européennes qui cèdent leurs titres en vue de leur départ à la retraite
- 2075 Déclaration annexe à la déclaration de plus-values n°2074 déposées par des sociétés ou groupements pour le compte de leurs membres
- 2494 Déclaration de la retenue à la source sur certaines sommes payées par les débiteurs qui exercent une activité en France à des personnes domiciliées ou établies hors de France en application des articles 182 A et B du CGI.
- 2778 Prélèvement libératoire et retenue à la source  
Déclaration des produits de placements à revenu fixe, de source européenne, soumis au prélèvement libératoire sur option
  
- 1006 Déclaration : abattement pour charge de famille
- 1235-Iliad Demande de renseignements en vue d'établir l'assiette de la taxe d'habitation
- 1236-Iliad Demande de renseignements en vue d'établir l'assiette de la taxe d'habitation
- 1504- REC/1504 IMP Bulletin de recoupement
- 1501 – 1501 CDA- 1501 – bis- SD Chemise dossier – Bulletin matrice
- 1503 MI Edition des anomalies
- 1504 IMP SD et 1504 REC SD Bulletin de notification des éléments d'imposition
- 1529 BIS MI Rôle d'imposition prélèvements sociaux
- 1530 Edition des avis 1%
- 1531 MI Edition des avis
- 1533 K et 1533 TIP K Avis d'imposition mensualisé / avis d'imposition tiers
- 1550 M SD Bordereau de transmission
- 1551bis SD Matrice d'impôt sur le revenu - fiche de calcul
- 1563 R MI Carnet d'enregistrement IR prélèvements sociaux
- 1600 R MI Rôle des cotisations matrice individuelle prélèvements sociaux
- 1600 T MI Récapitulation des rôles
- 1656 R MI Etat du montant des rôles prélèvements sociaux
- 1656 MI Etat du montant des rôles 1%
- 1701 K Bulletin d'anomalie
- 1764 ILLIAD BULLETIN DE LIAISON CDIF
- 2001 –TS SD et 2001 –TC- SD Répertoire général des contribuables
- 2012 SD Bulletin de surveillance des plus values, provisions et bénéfices dont l'imposition est différée
- 2587 Chemise de classement
- 2588 C Registre de restitution de l'impôt déjà versé au Trésor
- 2588 T et I Registre de restitution de l'impôt déjà versé au Trésor (feuillelet tête et intercalaire)
- 2589 T et I Registre de restitution de l'impôt déjà versé au Trésor (feuillelet tête et intercalaire)
- 2590 Bis Avis restitution à plat



## Liste des documents créés depuis la parution du BOI 13 I-9-90 « Publicité foncière, enregistrement, domaine »

- 2088 Plus values immobilières réalisées par les non-résidents. Demande de dispense de représentant accrédité. Demande d'avis.
- 2089 Notification de décision. Plus-values immobilières des non-résidents-dispense de désignation d'un représentant accrédité.
- 2090 FI-PV. Imposition des non-résidents assujettis à l'IR.
- 2090 bis Déclaration des PV. Cessions à titre onéreux d'immeubles et assimilés. Prélèvement du par non résidents non assujettis à l'IR
- 2091 FI. Taxe forfaitaire sur les objets précieux. Liquidation de la taxe.
- 2092 Déclaration d'option pour le régime général de taxation des plus-values sur les métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité (vendeurs ou exportateurs / articles 150 VL et VM du CGI)
- 3005 Déclaration des profits immobiliers réalisés par des personnes ou des sociétés n'ayant pas d'établissement en France
  
- 2705 S Feuille de suite
- 2705 A Déclaration partielle d'assurance vie
- 2010-ISF Impôt de solidarité sur la fortune- chemise-dossier – modèle utilisable 6 ans, livré pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1992.
- 2725-ISF Impôt de solidarité sur la fortune – déclaration à plat.
- 2725-ISF-AN Impôt de solidarité sur la fortune. Annexes 1 à 5. (cahier de 24 pages réunissant l'ensemble des annexes 1-2, 3, et 4-5)
- 2725-K-AN Impôt de solidarité sur la fortune. Annexes 1 à 5 (cahier de 6 feuillets réunissant l'ensemble des annexes 1-2, 3 et 4-5)
- 2725-K-ISF Impôt de solidarité sur la fortune- déclaration pré identifiée au CRI (nouveau matériel)
- 2726 Bulletins de position
- 2735 Déclaration ou enregistrement dans un délai d'un mois des dons manuels
- 2740 imputation des droits de mutation à titre gratuit acquittés hors de France sur des biens situés hors de France.
- 2739 déclaration des contrats d'assurance-décès, Obligations des assureurs.
- 2945 Enregistrement. Insuffisance de prix et d'évaluation. Taxes et salaires perçus à la conservation des hypothèques,
- 3015 Service du contrôle des valeurs mobilières (chemise -récapitulation du travail et des envois)
- 3016 Dossier (résultats du contrôle d'évaluation des titres et des valeurs immobilières)
- 3019 Relevé des insuffisances de droit sociaux établi par le SCVM (bulletins de recoupement) titres cotés
- 3021 Relevé des droits sociaux établi par le service central des évaluations de valeurs mobilières pour les services territoriaux (SCVM) : information des FI de province pour les titres non cotés (SARL ou SA) au vu des extraits d'actes ou des successions.
- 3022-SD Rapport d'évaluation de droits sociaux non représentés par des titres cotés
- 3023 bis-SD Enregistrement. Evaluation des titres et valeurs mobilières. Valeurs non cotées : demande de renseignements aux sociétés.
- 3024-SD Demande d'évaluation d'immeubles, de fonds de commerce et d'autres biens (*demande entre services*)
- 3027-SD Enregistrement. Evaluation des titres et valeurs mobilières. S.C.V.M. (*CONVOCATION DES contribuables*).

## **Liste des documents créés depuis la parution du BOI 13 I-12-91 « autres documents »**

- 5206 travailleurs frontaliers employés en France- Application de l'art. 11 parag,2, de la convention franco-belge du 10 mars 64.
- 5166 demande d'attestation d'exo concernant les travailleurs frontaliers résidant en France et travaillant en Espagne
- PRO-233 irlande - demande de dégrèvement de l'impôt sur le revenu irlandais - sociétés - livraison par l'Irlande .
- PRO-111 convention entre le Portugal et la France - instruction commune aux imprimés portugais en français
- PRO-112 convention entre le Portugal et la France -instruction commune aux imprimés portugais - en portugais
- R-43-GB demande de remboursement de l'impôt britannique sur le revenu
- 5003-A demande d'application de la convention fiscale entre la France et un autre pays (imprimé unifié) : attestation de résidence (imprimés unifiés)
- 83 A formule complémentaire à produire par les fonds communs de placement et les sociétés de sicav français

**Liste des documents mentionnés dans le BOI 13 I-15-88  
« Impôts personnels, impôts locaux »  
supprimés depuis la parution de cette instruction**

- 1235 Demande de renseignements en vue d'établir l'assiette de la taxe d'habitation
- 1501 BM Bulletin matrice à plat
- 1501 BM 1 Bulletin matrice en continu
- 1501 BM 2 Bulletin d'anomalies
- 1503 Fiche suivi IR échelonnée
- 1504 Bulletin de notification des éléments d'imposition
- 1505 - couverture Carnet d'enregistrement des 1504
- 1529 M C1/1529 M C2/1529 M-i Rôle d'imposition IR
- 1550, 1550 M Bordereau de transmission (CDI/DSF/CRI)
- 1656 CARB Etat du montant des rôles IR
- 1706 FIP Liste des contribuables à annuler du fichier
- 1707 FIP Bulletin de mise à jour du fichier + notice
- 1708 FIP Fiche mise à jour des codes inspections spécialisées
- 1761 Fiche de mise à jour de TH (procédure IR/TH)
- 1761 B Bordereau d'envoi des fiches 1761
- 1763 Fiche anomalie IR/TH
- 2001 Répertoire général des contribuables
- 2002 Fiche de répertoire des employeurs
- 
- 2008 A/D/F/R Répertoire FE
- 2009 Répertoire FP
- 2012 bulletins de surveillance des plus-values, provisions et bénéfices dont l'imposition est différée
- 2019 Changement d'adresse
- 2023 Fiche individuelle de consultation
- 2024 Registre des surveillances : 2004 communiqués
- 2042 P DSF Régime micro entreprises ou déclaratif spécial
- 2042-S-«N » Déclaration de revenus et pièces annexes
- 2042-S-O-«N » Déclaration de revenus et pièces annexes
- 2048 Déclaration : compte d'épargne en actions
- 2049 Déclaration des plus-values sur cessions à titre onéreux de biens meubles ou immeubles, de droits immobiliers, d'actions ou parts de sociétés à prépondérance immobilière.

**Liste des documents mentionnés dans le BOI 13 I-9-90  
« Publicité foncière, enregistrement, domaine »  
supprimés depuis la parution de cette instruction**

- 2088 Plus values immobilières réalisées par les non-résidents. Demande de dispense de représentant accrédité. Demande d'avis.
- 2089 Notification de décision. Plus-values immobilières des non-résidents-dispense de désignation d'un représentant accrédité.
- 2090 FI-PV. Imposition des non-résidents assujettis à l'IR.
- 2090 bis Déclaration des PV. Cessions à titre onéreux d'immeubles et assimilés. Prélèvement du par non résidents non assujettis à l'IR
- 2643 Actes extra-judiciaires (paiement sur état)
  
- 2710 Avertissement au contribuable; défaut de déclaration de succession
- 2712 Demande collective de renseignements
- 2760, 2762, 2763 Dossiers de renseignements (services extérieurs)
- 2915-NM BIS Couverture pour relevé
- 2932 C Renvois ordinaires
- 2932 I Renvois ordinaires
- 2940 Mutations de fonds de commerce, Bulletin de renseignements pour CI
  
- Droit de bail
- 2680 Déclaration annuelle. Communes non recensées de moins de 5000 habitants
- 2681N-NBIS Déclaration et notice 2687 N incorporée
- 2681 NM-NMBIS
- 2681 NM, 2681-NMS Déclaration
- 2681-NML Liste des déclarations à produire
- 2683 Intercalaire pour toute déclaration
- 2684 Déclaration annuelle. Biens ruraux
- 2687 Bordereau récapitulatif de location d'immeubles
- 2690 Avertissement aux contribuables. Réclamation des sommes dues.
- 2692 Avertissement aux contribuables. Demande de dépôt de déclaration.
- 2692-NM Lettre de relance
- 2692-NM Avertissement aux contribuables. Lettre de relance
- 2693 Fichiers gérants
- 2694 Fichier propriétés gérées
- 2695 Relance des défaillants
- 2696 MAJ code occupation - locaux non affectés à l'habitation
- 2698 Gestion des propriétés particulières
- 2912-M Fiche de renseignements pour MAJ - Fichier central informatisé
- 2914-NM Répertoire des gérants
- 2914-NM BIS Couverture pour répertoire
- 2915-NM Relevé descriptif des déclarations
- 2960 Aide judiciaire : dossier de surveillance
- 2961 Décision du bureau d'aide judiciaire
- 2962 Aide judiciaire. Avis de situation
- 2963 Aide judiciaire. Fiche de ventilation des frais et dépens
- 2971 Avis de situation d'affaires en instruction
- 2987 Avis de contrôle ordinaire
- 2988 Bulletin de contrôle. Impôt sur opérations de bourse

## Liste des documents mentionnés dans le BOI 13 I-12-91 supprimés depuis la parution de cette instruction

### **Allemagne**

- RF 1 A ANN Feuille annexe à la RF 1A , demande d'application de la convention franco-allemande sur la double imposition du 21/07/59, modifiée les 09/06/69 et 28/09/89.
- RF1D Demande d'exonération de l'impôt français sur les dividendes et intérêts de source française encaissés par des fonds de placement allemands
- 5019 Demande de transfert de l'avoir fiscal afférent aux dividendes d'actions de sociétés françaises encaissés par des fonds d'investissement ou des caisses de prévoyance établies en RFA
- S2 240 Demande d'attestation d'exonération concernant les rémunérations des travailleurs frontaliers allemands

### **Italie /** Suppression de tous les imprimés relatifs à l'Italie

### **Luxembourg**

- RF1 LUX Demande de remboursement de l'impôt français sur les dividendes ouvrant droit à l'avoir fiscal
- RF2 LUX Demande de réduction de l'impôt français sur les intérêts et sur les dividendes dans le cas où le bénéficiaire de ces produits n'a pas droit à l'avoir fiscal
- RF3 LUX Demande annuelle d'exonération de l'impôt français sur les droits d'auteur
- RF4 LUX Demande de réduction de l'impôt français sur les dividendes versés par des sociétés d'investissement

### **Pays Bas**

- RF 6 n° 5129 Demande de transfert de l'avoir fiscal afférent aux dividendes d'actions de sociétés françaises encaissés par des sociétés et fonds d'investissement ou des caisses de retraite ou de prévoyance établis aux Pays-Bas

### **Royaume Uni**

- 5089 Demande de transfert de l'avoir fiscal (imprimé destiné aux sociétés d'investissement ou aux fonds de placement établis au Royaume-Uni)

### **Imprimés unifiés**

- 5001 Demande de paiement de l'avoir fiscal français

### **Finlande /** Suppression de tous les imprimés relatifs à la Finlande

### **Suisse**

- RF-Fa Feuille complémentaire à la demande RF2/RF4/RF6/RF7
- RF-Fb Feuille complémentaire à la demande RF2/RF6/RF7